

PROCES VERBAL

de la séance du conseil municipal de Gorze

du 04 juillet 2017

Le mardi quatre juillet deux mille dix-sept à vingt heures, et faute de quorum à la séance du vendredi 30 juin 2017, sur convocation en date 22 juin 2017, s'est réuni en mairie le conseil municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,
SASSU Patrick, GUERNIER Christian et BONNIN Valérie, adjoints,
HENTINGER Mathieu,

conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

Excusés : GIACOMAZZI Marion, OMHOVER Anne, DELHAY Jean-Paul (procuration à LEVEE Frédéric), RICH Sophie, LOZANO Sylvie, MARCHAND Alexandre, HAWNER Denis, FLEURY Thierry, SCHALON Marie-Claire, et BORHOVEN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : SASSU Patrick.

1 – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle,

Vu le code électoral,

Procède à l'élection, au scrutin secret, de 3 délégués et de 3 suppléants dont les résultats sont les suivants :

Elections des délégués :

- Frédéric LEVEE, élu au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix,
- Marion GIACOMAZZI, élue au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix,
- Jean-Paul DELHAY, élu au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix,

Elections des suppléants :

- Marie-Claire SCHALON, élue au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix,
- Thierry FLEURY, élu au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix,
- Valérie BONNIN, élue au 1^{er} tour de scrutin par 6 voix.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
Gorze, le 07 juillet 2017
Le maire



Frédéric LEVÉE